



CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES N°

0965-CPR-C0294

CERTIFICAT

Conformément au RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

CEM II/B-M (LL-S-V) 32,5 N

mis à disposition sur le marché par

Holcim (Belgique) SA - Holcim (België) nv
Avenue Robert Schuman 71
1400 Nivelles

et fabriqué dans l'unité de production

Usine d'Obourg
Rue des Fabriques 2
7034 Obourg

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 197-1:2011

selon le système 1+ pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le producteur est évalué afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 6/02/2006 et, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification notifié, reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances ou les conditions de fabrication en usine ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au **31/01/2024**.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles, le 18/01/2023.

ir. C. Ladang
Directeur



CE Notified Body
CPR 0965

